

**BPI FRANCE prend des mesures pour soutenir les entreprises impactées  
par la crise sanitaire Covid-19**

**I. Prêts de trésorerie**

Entreprises concernées

TPE-PME justifiant de 12 mois d'activité minimum.

Objet :

Prêt servant à couvrir les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle.

Conditions :

Prêt Rebond : 10 à 300 K€ selon les régions. Durée 7 ans avec 2 ans de différé.

Prêt Atout : 50 K€ à 5M€ pour les PME. Durée 3 à 5 ans avec différé.

Mise en place :

Souscrire le formulaire en ligne sur le site [Bpifrance.fr](http://Bpifrance.fr) et contacter la Direction régionale Bpi France territorialement compétente.

**II. Garantie bancaire**

Autre soutien BPI France, la garantie bancaire pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises.